

Conditions Générales

Sommaire

1. Champ d'application
2. Conclusion du contrat
3. Droit de résiliation
4. Prix et conditions de paiement
5. Conditions d'expédition et de livraison
6. Réserve de propriété
7. Garantie
8. Responsabilité
9. Droit applicable
10. Règlement extrajudiciaire des différends

1) Champ d'application

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente de la société HYTO GmbH (ci-après dénommée "Vendeur") s'appliquent à tous les contrats conclus entre un consommateur ou un commerçant (ci-après dénommé "Client") et le Vendeur concernant tous les biens et/ou services présentés dans la boutique en ligne du Vendeur. Sauf stipulation contraire, l'inclusion des conditions propres du client est contestée.
- 1.2. Est considéré comme consommateur au sens des présentes Conditions Générales de Vente toute personne physique qui conclut une transaction juridique dans un but qui n'est pas attribué à une activité professionnelle principalement commerciale ou indépendante. Un commerçant au sens des présentes Conditions Générales est toute personne physique ou morale ou société de personnes ayant la capacité juridique d'agir dans l'exercice d'une activité professionnelle commerciale ou indépendante lors de la conclusion d'une transaction juridique.

2) Conclusion du contrat

- 2.1. Les descriptions de produits dans la boutique en ligne du vendeur ne constituent pas des offres contraignantes de la part du vendeur, mais servent simplement à soumettre une offre contraignante du client.
- 2.2. Le Client peut soumettre l'offre via le formulaire de commande en ligne intégré dans la boutique en ligne du Vendeur. Ce faisant, après avoir placé les biens et/ou services sélectionnés dans le panier virtuel et passé par le processus de commande, et en cliquant sur le bouton finalisant le processus de commande, le Client soumet une offre contractuelle juridiquement contraignante en ce qui concerne les biens et/ou services contenus dans le panier virtuel. Le Client peut également soumettre son offre au Vendeur par téléphone, e-mail, courrier postal ou par formulaire de contact en ligne.
- 2.3. Le Vendeur peut accepter l'offre du Client dans un délai de cinq jours,
 - par le transfert d'une confirmation de commande écrite ou d'une confirmation de commande sous forme écrite
 - (fax ou e-mail); dans la mesure où la réception de la confirmation de commande par le client est déterminante, ou - en livrant les marchandises commandées au client; dans la mesure où la réception des marchandises par le client est déterminante, ou,
 - en demandant au Client de payer après avoir passé sa commande.

Pour autant que plusieurs des alternatives susmentionnées s'appliquent, le contrat est conclu au moment où l'une des alternatives susmentionnées se produit pour la première fois. Si le vendeur n'accepte pas l'offre du client dans le délai susmentionné, l'offre est réputée avoir été rejetée, ce qui signifie que le client n'est plus lié par sa déclaration d'intention.

- 2.4. Dans le cas d'une commande par le biais du bon de commande en ligne du vendeur, le texte du contrat est enregistré et envoyé au client sous forme de texte (par exemple e-mail, fax ou lettre) après l'envoi de sa commande en plus des conditions générales de vente disponibles. Toutefois, après l'affichage de sa commande, le texte du contrat ne peut plus être appelé par le Client sur le site Internet du Vendeur.
- 2.5. Avant de passer une commande ferme par le biais du bon de commande en ligne du Vendeur, le Client peut reconnaître des erreurs de saisie en lisant attentivement les informations affichées à l'écran. La fonction d'agrandissement du navigateur pour agrandir l'affichage à l'écran peut être une méthode efficace pour mieux reconnaître les erreurs de saisie.

Le Client peut corriger toutes les données saisies via la fonction habituelle clavier et souris pendant le processus de commande électronique, jusqu'à ce qu'il clique sur le bouton pour finaliser le processus de commande.

- 2.6. Les langues allemande et anglaise sont exclusivement disponibles pour la conclusion du contrat.
- 2.7. Le traitement des commandes et la prise de contact s'effectuent généralement par e-mail et le traitement automatisé des commandes. Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que l'adresse e-mail qu'il fournit pour le traitement des commandes est exacte afin que les e-mails envoyés par le Vendeur puissent être reçus à cette adresse. En particulier, il est de la responsabilité du Client, en cas d'utilisation de filtres SPAM, de veiller à ce que tous les courriers électroniques envoyés par le Vendeur ou par des tiers mandatés par le Vendeur dans le cadre du traitement de la commande puissent être livrés.

3) Droit de résiliation

- 3.1. Le consommateur dispose d'un droit de résiliation.
- 3.2. Des informations détaillées sur le droit de résiliation sont fournies dans les instructions du vendeur sur la résiliation.

4) Prix et conditions de paiement

- 4.1. Sauf indication contraire dans les descriptions de produits, les prix indiqués sont des prix totaux et incluent la taxe sur la valeur ajoutée légale. Les éventuels frais de livraison et d'expédition supplémentaires sont indiqués séparément dans la description du produit correspondant.
- 4.2. Le paiement peut être effectué par l'un des moyens mentionnés dans la boutique en ligne du Vendeur.
- 4.3. En cas de livraison dans des pays en dehors de l'Union Européenne, des frais supplémentaires peuvent être occasionnés dans des cas individuels pour lesquels le Vendeur n'est pas responsable et qui doivent être supportés par le Client. Il s'agit par exemple des frais de virement facturés par les instituts bancaires (frais de virement, frais de change) ou des droits ou taxes à l'importation (douanes). De tels frais supplémentaires de transfert d'argent peuvent également survenir, si le Client effectue le paiement à partir d'un pays en dehors de l'Union Européenne, même si la livraison n'est pas effectuée dans un pays en dehors de l'Union Européenne.
- 4.4. If Si un paiement anticipé a été convenu, le paiement est dû immédiatement après la conclusion du contrat.

- 4.5. Dans le cas du mode de paiement livraison sur facture, le prix d'achat doit être payé dans les 14 (quatorze) jours suivant la réception de la facture, sauf convention contraire. Le vendeur se réserve le droit d'effectuer une évaluation de crédit dans le cas du mode de paiement de la livraison sur facture. Il peut refuser ce mode de paiement en cas de résultat négatif de l'évaluation de crédit.
- 4.6. Lorsque les paiements sont effectués à l'aide d'un mode de paiement proposé par PayPal, le traitement des paiements s'effectue par l'intermédiaire du prestataire de services de paiement PayPal ((Europe) S. a. r. l. et Cie, S. C. A., 22-24 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ci-après dénommé "PayPal") soumis aux conditions d'utilisation de PayPal qui peuvent être consultées à l'adresse suivante: <https://www.paypal.com/de/webapps/mpp/ua/useragreement-full>. Dans le cas où le client n' a pas de compte PayPal, les conditions applicables pour les paiements sans compte PayPal seront en vigueur. On peut les consulter à l'adresse suivante: <https://www.paypal.com/de/webapps/mpp/ua/privacywax-full>.

5) Conditions d'expédition et de livraison

- 5.1. Les marchandises sont généralement livrées sur le chemin d'expédition et à l'adresse de livraison indiquée par le client, sauf convention contraire. Lors du traitement de la transaction, l'adresse de livraison indiquée dans le traitement des commandes du Vendeur est déterminante. Toutefois, si le Client choisit le mode de paiement PayPal, l'adresse de livraison déposée auprès de PayPal à la date du paiement sera déterminante.
- 5.2. Si l'entreprise de transport cédée renvoie la marchandise au vendeur parce que la livraison au client n' a pas été possible, les frais d'expédition non effectuée sont à la charge du client. Ceci ne s'applique pas, si le Client exerce son droit de résiliation effective, si la livraison ne peut être effectuée en raison de circonstances indépendantes de sa volonté ou si le Client a été empêché temporairement de recevoir le service offert, à moins que le Vendeur n'ait informé le Client du service dans un délai raisonnable à l'avance.
- 5.3. Dans le cas où le client est un commerçant, le risque de destruction accidentelle et de détérioration accidentelle des marchandises vendues est transféré au client lors de la livraison des marchandises au transitaire, au transporteur ou à toute autre personne ou institution désignée pour effectuer l'expédition. Dans le cas où le client est un consommateur, le risque de destruction accidentelle et de détérioration accidentelle des marchandises vendues est en principe transféré au client lors de la livraison des marchandises au client ou à un destinataire autorisé. En dérogation à cette disposition, même dans le cas où le client est un consommateur, le risque de destruction accidentelle et de détérioration accidentelle des marchandises vendues est transféré au client à la livraison des marchandises au commissionnaire de transport, au transporteur ou à toute autre personne ou institution désignée pour effectuer l'expédition, si le client a donné instruction au transitaire, au transporteur ou à toute autre personne ou institution désignée pour effectuer l'expédition de procéder à la livraison des marchandises et si le choix de cette personne ou institution n' a pas été préalablement proposé par le vendeur.
- 5.4. Le vendeur se réserve le droit de résilier le contrat en cas de livraison à soi-même incorrecte ou incorrecte. Ceci ne s'applique que si le vendeur n'est pas responsable de la non-prestation et s'il a conclu une opération de couverture concrète avec le fournisseur. Le Vendeur fera tous les efforts raisonnables pour obtenir la marchandise. En cas d'indisponibilité ou de disponibilité partielle de la marchandise, il en informe immédiatement le client et lui accorde immédiatement une contre-performance.
- 5.5. Pour des raisons logistiques, le retrait personnel n'est pas possible.

6) Réserve de propriété

Si le client est un consommateur, le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix d'achat dû.

- 6.1. Dans le cas où le client est commerçant, le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'accomplissement de toutes les créances issues de la relation commerciale en cours.
- 6.2. Si le client est commerçant, il est en droit de revendre la marchandise sous réserve de propriété dans le cadre d'opérations commerciales régulières. Toutes les créances résultant d'une telle activité à l'encontre d'un tiers sont cédées par avance au vendeur à hauteur de la valeur de la facture correspondante (TVA comprise). Cette cession de créances est valable que la marchandise sous réserve de propriété soit traitée ou non avant ou après la revente. Le client reste en droit de recouvrer les créances même après cession. Toutefois, le vendeur s'abstient de recouvrer les créances tant que le client remplit ses obligations de paiement, qu'il n'est pas en retard et qu'aucune procédure d'insolvabilité n'a été ouverte.

7) Garantie

Si l'objet de l'achat est défectueux, les dispositions légales s'appliquent. En cas de dérogations, les dispositions suivantes s'appliquent:

7.1. Pour les commerçants,

- Un défaut marginal ne constitue généralement pas un vice de garantie,
- le Vendeur peut choisir le type d'exécution ultérieure,
- pour les marchandises neuves, le délai de prescription des vices est d'un an à compter du transfert du risque,
- pour les marchandises d'occasion, les droits et réclamations pour vices sont généralement exclus,
- le délai de prescription ne recommence pas si une livraison de remplacement est effectuée en dehors du cadre de la responsabilité pour vices.

7.2. Les limitations de responsabilité susmentionnées et les restrictions de délai de prescription ne s'appliquent pas

- pour un produit qui n'a pas été utilisé, conformément à son application habituelle, pour la construction de bâtiments et qui est à l'origine de la défectuosité du bâtiment,
- pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé résultant d'une violation intentionnelle ou par négligence des obligations du vendeur ou d'une violation intentionnelle ou par négligence des obligations du représentant légal ou du mandataire de l'utilisateur,
- pour d'autres dommages résultant d'une violation intentionnelle ou par négligence grossière des obligations du vendeur ou d'une violation intentionnelle ou par négligence grossière des obligations par le représentant légal ou le mandataire de l'utilisateur,
- si le vendeur a dissimulé frauduleusement le défaut.

7.3. En outre, pour les commerçants, les délais de prescription légaux des droits de recours conformément à l'article 478 du Code civil allemand (BGB) restent inchangés. Il en va de même pour les commerçants et les consommateurs en cas de violation intentionnelle d'une obligation et de dissimulation frauduleuse d'un vice.

- 7.4. Si le client est un commerçant au sens de l'article 1 du Code de commerce allemand (HGB), il a l'obligation commerciale d'examiner et de signaler les défauts conformément à l'article 377 HGB. Si le client ne respecte pas les obligations d'information qui y sont stipulées, la marchandise est réputée approuvée.
- 7.5. Si le donneur d'ordre est un consommateur, le transporteur doit être immédiatement informé des dommages évidents au transport et le vendeur doit en être informé. Le non-respect de ces dispositions par le client n'affecte en rien ses droits légaux ou contractuels en matière de vices.

8) Responsabilité

Le Vendeur est responsable envers le Client de toutes les réclamations contractuelles et quasi-contractuelles ainsi que des réclamations de responsabilité délictuelle en matière de dommages et d'indemnisation de l'effort comme suit:

- 8.1. La responsabilité du vendeur est illimitée, quel que soit le fondement juridique
- en cas de préméditation ou de négligence grave,
 - en cas de blessures à la vie, au corps ou à la santé résultant d'une faute intentionnelle ou de négligence,
 - en cas de promesse de garantie, sauf disposition contraire,
 - en cas de responsabilité résultant de dispositions légales impératives telles que la loi sur la responsabilité du fait des produits.
- 8.2. Dans la mesure où le Vendeur viole par négligence une obligation contractuelle essentielle, la responsabilité de payer des dommages-intérêts est limitée aux dommages prévisibles et typiques, à moins que la responsabilité illimitée ne s'applique en vertu de l'article susmentionné. Les obligations contractuelles essentielles importantes sont les obligations que le contrat impose au Vendeur en fonction de son contenu pour répondre à l'objet du contrat et dont l'exécution est essentielle pour la bonne exécution du contrat et sur laquelle le Client peut compter régulièrement.
- 8.3. F le reste, la responsabilité du vendeur est exclue.
- 8.4. Les dispositions susmentionnées en matière de responsabilité s'appliquent également à la responsabilité du vendeur vis-à-vis de ses représentants légaux et auxiliaires d'exécution.

9) Droit applicable

Le droit de la République d'Autriche s'applique à toutes les relations juridiques entre les parties, à l'exclusion des lois régissant l'achat international de biens meubles. Pour les consommateurs, ce choix de loi applicable ne s'applique que dans la mesure où la protection accordée n'est pas retirée par des dispositions impératives de la loi du pays dans lequel le consommateur a sa résidence habituelle.

10) Règlement extrajudiciaire des différends

- 10.1. La Commission européenne fournit sur son site web le lien suivant vers la plate-forme ODR:
<http://ec.europa.eu/consumers/odr>.
Le Vendeur n'est ni obligé ni disposé à participer à une procédure de règlement des litiges devant une entité de règlement extrajudiciaire des litiges.
- 10.2. Le Vendeur n'est ni obligé ni disposé à participer à une procédure de règlement des litiges devant une entité de règlement extrajudiciaire des litiges.